



CONTRAT DE LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE

Entre la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, ci-après appelé le
«PROPRIÉTAIRE» et l'«USAGER» représenté par :

Nom : _____

A/S : _____

Adresse : _____

Tel : _____

**** L'utilisateur doit avoir 18 ans et plus**

LES PRÉSENTES ATTESTENT CE QUI SUIT :

1. Le « PROPRIÉTAIRE » autorise, par les présentes, « l'USAGER » à utiliser
les lieux suivants :

a) Centre communautaire (salle)

b) Autres : _____

ÉQUIPEMENTS :

a) Tables rondes : _____

b) Tables à buffet : _____

c) Tables carrés : _____

d) Chaises : _____

e) Nappes de tissus _____ TOTAL : _____ \$
(Des frais de 5 \$ / nappes sont applicable pour le nettoyage)

f) Autres : _____
(Cafetière, théière, équipements de sonorisation..)

PRIX :

a) Résident ou entreprise de Sainte-Christine-d'Auvergne (150.00\$)

b) Non-résident ou entreprise hors de la municipalité (200.00\$)

c) Comité, associations, organisme ou activité pour les citoyens (gratuits)

SOUS -TOTAL : _____

TPS : _____

TVQ : _____

TOTAL : _____

****Payable, au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne****



Nombres de personnes : _____

Date de la location : _____

Heure : De _____ à _____

MODALITÉS DE PAIEMENT

- 1) Un dépôt de 50 \$ est exigible lors de signature de cette convention pour la réservation de la salle;
- 2) Un dépôt de 250 \$ est exigible lors de la remise des clés, en garantie pour d'éventuels bris lors de la location;
- 3) Le paiement total est exigible et encaissable 1 semaine avant l'évènement et ce par chèque ou argent
- 4) La signature des parents est exigée lors de la location de la salle à des mineures. De plus, un parent doit être sur place lors de l'évènement;
- 5) Une copie d'une pièce d'identité avec photo est obligatoire;

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

- 1) Assumer la responsabilité de tout dommage, dégradation ou abus commis par lui ou ses invités, aux meubles ou aux accessoires se trouvant dans et autour des lieux ;
- 2) Se conformer à toute réglementation d'une autorité publique ainsi que les règlements et ordonnances du « PROPRIÉTAIRE »;
- 3) Assumer seul la responsabilité de toute réclamation de quelque nature que ce soit pour des objets perdus , disparus ou volés, pour tous dommages ou accidents à la personne ou à la propriété ou pouvant prévenir de toute autre cause pendant la durée du présent contrat. «L'USAGER» libère expressément le «PROPRIÉTAIRE» de toutes responsabilités à cet égard ;
- 4) Ne pas céder ou transférer le présent contrat ou tout droit s'y rapportant sans l'autorisation écrite du «PROPRIÉTAIRE»;
- 5) Ne pas réclamer le dépôt de 50 \$ suite à l'abandon ou la non utilisation des lieux;
- 6) Retirer sans délais tout équipement ou matériel lui appartenant après l'usage des lieux;
- 7) Voir et maintenir la bonne marche de l'organisation et assurer la sécurité ainsi que la propreté des lieux et des publics ;
- 8) Faire la demande a la Régie des alcools, courses et des jeux, pour l'obtention du permis pour la **CONSOMMATION** ou pour la **VENTE** d'alcool, lors de votre évènement. Le «PROPRIÉTAIRE» se libère de toutes responsabilités à cet égard.

Signature de «L'USAGER» (adulte)

Date

Signature du « PROPRIÉTAIRE »

Date